

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 18 octobre 2010

Convocation du : 11 octobre 2010

Objet : Construction du chenil/ fourrière. Convention avec la commune de Chorges.

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Deux Buëch s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Chevalier

Etaient présents : M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, M. Barbet, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud, Claudette Mezière, Roger Basset
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni

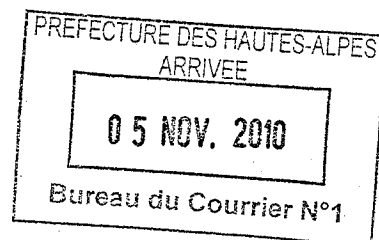
Le Président Michel Mescle informe les délégués de l'accord de principe de la commune de Chorges pour participer financièrement à la construction du chenil fourrière, installé sur la commune de Veynes.

Le montant de cette participation est calculé sur la base de 1,95 €/ habitant, soit 4 846 €.

Après avoir entendu les explications apportées par le Président, le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec la commune de Chorges.

votants : 19
pour : 19
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Manteyer, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Président - Michel Mescle